



# Fiche signalétique

Date d'émission : 13-déc.-2016

Date de révision : 10-Aou-2017

Version 3

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit

**Badge II**

### Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-209

Numéro(s) d'enregistrement

Non enregistré aux États-Unis  
Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 30370

N° ID/ONU

UN3082

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée

Herbicide.

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fabricant

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

#### Numéros de téléphone d'urgence

Nombre d'appel d'urgence

Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:  
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)  
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez  
ProPharma Group: 1-877-250-9291

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Norme américaine de communication des dangers (HCS 2012).

**Aspect** Liquide orange à brun

**État physique** Liquide

**Odeur** Caractéristique phénolique et hydrocarbure

### Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

---

**Mot indicateur****Danger****Mentions de danger**

Nocif en cas d'ingestion

Nocif par inhalation

Provoque une irritation des yeux

Peut provoquer une allergie cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

NE PAS faire vomir

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Conserver hors de la portée des enfants

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
MCPA, 2-ethylhexyl ester	29450-45-1	30-35
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	1689-99-2	30-35
Solvant #1	Propriétaire	25-30
Emulsifiants	Propriétaire	5-10
Solvant #2	Propriétaire	<1

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

### 4. PREMIERS SOINS

#### Premiers soins

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

#### Symptômes et effets les plus importants

<b>Symptômes</b>	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
------------------	--

#### Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Notes au médecin</b>	Ce produit contient des distillats de pétrole. Les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration. Des concentrations élevées de MCPA peuvent provoquer une grave irritation des yeux. Les symptômes de la surexposition au MCPA peuvent inclure des troubles de la parole, des tordus, des secousses et des spasmes, de la bave, de la tension artérielle et de l'inconscience. Traiter de façon
-------------------------	--

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse antialcool. Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Non déterminé.
---	----------------

#### Dangers spécifiques du produit

Lorsqu'il est chauffé au-dessus du point d'éclair, ce matériau émet des vapeurs qui, lorsqu'elles sont mélangées avec de l'air, peuvent brûler ou exploser. Plus lourd que l'air, les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'allumage.

**Produits de combustion dangereux** Le bromure d'hydrogène, d'autres composés de brome, le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

#### Données sur les risques d'explosion

**Sensibilité aux chocs** Aucune sensibilité n'est prévue en fonction de produits similaires  
**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Sensibilité possible en fonction des données du solvant.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Utilisez un équipement de sécurité et des procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les sources potentielles d'allumage et les personnes inutiles.

### Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyez la zone contaminée telle que les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. De grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Garder sous clef.

**Matières incompatibles** Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Solvant #2	TWA: 10 ppm S*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 10 ppm (vacated) TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 15 ppm (vacated) STEL: 75 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m <sup>3</sup>

### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures d'ingénierie

Veillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Goggles ou écran facial lors de la manipulation du concentré.

**Protection de la peau et du corps** Des gants résistant aux produits chimiques tels que le nitrile. Chemise à manches longues, pantalons longs, chaussettes et chaussures proposées comme vêtements de travail minimum. En règle générale, une deuxième couche, telle que des combinaisons suggérées pour la manipulation du concentré. Utilisez un autre équipement pour une situation spécifique.

**Protection respiratoire** Utilisez un respirateur antiparasitaire approuvé si la ventilation n'est pas adéquate ou si l'exposition à des pulvérisations, des brouillards ou des vapeurs concentrées est probable.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Odeur</b>	Caractéristique phénolique et hydrocarbure
<b>Aspect</b>	Liquide orange à brun		
<b>Couleur</b>	Ambre à brun	<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	NA

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Approximativement 7-8 (1% aqueux)	
Point de fusion/point de congélation	Approximativement 0°C/-20°C	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	NA Solvant hydrocarboné 235C-278C	
Point d'éclair	>100°C	
Taux d'évaporation	NA	
Inflammabilité (solide, gaz)	NA	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	NA	
Limite inférieure d'inflammabilité	NA	
Pression de vapeur	NA	
Densité de vapeur	NA	
Densité relative	1.127 @ 25°C	

<b>Solubilité dans l'eau</b>	Le produit est émulsionnable dans l'eau
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Non déterminé
<b>Coefficient de répartition</b>	Non déterminé
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé
<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse** N'arrivera pas.

### Conditions à éviter

Aucun connu.

### Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

### Produits de décomposition dangereux

Le bromure d'hydrogène, d'autres composés de brome, le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une irritation des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Inhalation</b>	Nocif par inhalation.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.

### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Bromoxynil octanoate (octanoic acid, 2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester) 1689-99-2	= 250 mg/kg ( Rat ) = 238 mg/kg ( Rat )	= 1675 mg/kg ( Rabbit ) > 2 mg/kg ( Rat )	-
MCPA, 2-ethylhexyl ester 29450-45-1	= 1300 mg/kg ( Rat )	-	-
Solvant #1	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2 mL/kg ( Rabbit )	> 590 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

Emulsifiants	> 90 mL/kg ( Rat )	-	-
Solvant #2	= 1110 mg/kg ( Rat ) = 490 mg/kg ( Rat )	(> 20 g/kg ( Rabbit ) = 1120 mg/kg ( Rabbit )	> 340 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Solvant #2	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

#### Légende

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 - cancérogène chez l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

**NTP (programme national de toxicologie)**

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Mesures numériques de la toxicité

**DL50 orale aiguë (Rat):** >700 mg/kg

**LD50 cutanée aiguë (Lapin):** >5,050 mg/kg

**CL50 d'inhalation aiguë (Rat):** 2.34 mg/L

**Irritation de l'oeil:** Modérément irritant

**Irritation cutanée:** Légèrement irritant.

**Sensibilisation cutanée:** Pas un sensibilisateur cutané

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une application directe, une élimination des déchets ou un équipement de nettoyage.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
MCPA, 2-ethylhexyl ester 29450-45-1	0.46: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 0.43: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	0.55: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 3.2: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 3.2 - 4.6: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through	0.29: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Solvant #1	2.5: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	41: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 2.34: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 19: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1740: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	0.95: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Solvant #2	0.4: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	31.0265: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 5.74 - 6.44: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1.6: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 0.91 - 2.82: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 1.99: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	2.16: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 1.96: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Flow through 1.09 - 3.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

**Persistance/Dégradabilité**

L'ester d'octanoate de bromoxynil se dégrade facilement au bromynil phénol dans l'environnement. Les demi-vies représentatives des sols sont de 2 jours pour l'octanoate et de 14 jours pour le phénol.

**Bioaccumulation**

Non déterminé.

**Mobilité**

Nom chimique	Coefficient de répartition
Solvant #1	2.9 - 6.1
Solvant #2	3.6

**Autres effets nocifs**

Non déterminé

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

**Emballages contaminés** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Solvant #2	U165	Inclus dans les flux de déchets: F024, F025, F034, F039, K001, K035, K060, K087, K145		U165

Nom chimique	RCRA - Composés organiques halogénés	RCRA - déchets de série P	RCRA - déchets de série F	RCRA - déchets de série K
Solvant #2			Déchet toxique Numéro de déchet F025 Description des déchets: extrémités lumineuses condensées, filtres usés et aides filtrantes, et déchets dédiés déshydratés provenant de la production de certains hydrocarbures aliphatiques chlorés, par des procédés catalysés par des radicaux libres. Ces hydrocarbures aliphatiques chlorés sont ceux ayant des longueurs de chaîne de carbone allant de un à cinq inclus, avec des quantités variables et des positions de substitution de chlore.	

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Solvant #2	Toxique



## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT**

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Bromoxynil)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

**IATA**

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Bromoxynil)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

**IMDG**

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s. (Bromoxynil)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

**TMD**

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et uniquement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/E LINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo- 4-cyanophenyl ester)	X	X	X					X
MCPA, 2-ethylhexyl ester			X		X			X
Solvant #1	X	X	X		X	Present	X	X
Emulsifiants	X	X	X		X	Present	X	X
Solvant #2	X	X	X	Present	X	Present	X	X

**Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**Règlements fédéraux aux États-Unis**

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Solvant #2	100 lb 1 lb		RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ 1 lb final RQ RQ 0.454 kg final RQ

**SARA 313**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester) - 1689-99-2	1689-99-2	30-35	1.0
Solvant #2 -		<1	0.1

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Solvant #2	100 lb	X	X	X

**États-Unis - Réglementations des États**

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester) - 1689-99-2	Du développement
Solvant #2 -	Cancérogène

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Uni**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Bromoxynil octanoate (octanoic acid,2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester) 1689-99-2	X		
Emulsifiants			X
Solvant #2	X	X	X

**Numéro d'immatriculation des pesticides**

Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 30370

**Déclaration du produit antiparasitaire**

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA.

**Étiquette du produit**

DANGER POISON  
 AVERTISSEMENT - IRRITANT DE LA PEAU  
 SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU  
 ATTENTION - IRRITANT DES YEUX  
 GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**Différence entre la SDS et l'étiquette du produit**

	Étiquette du produit	SDS
<b>Mot d'alarme</b>	Danger / Avertissement / Attention	Danger
Toxicité aiguë - Oral	N/A	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë - Inhalation	N/A	Nocif en cas d'inhalation
Irritation de la peau / corrosion	Irritant pour la peau	N/A
Domage / irritation des yeux	Irritant les yeux	Provoque une grave irritation des yeux
Sensibilisation cutanée	Sensibilisateur cutané	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Cancérogénicité	N/A	Susceptible de causer un cancer
Aspiration	N/A	Peut être mortel en cas d'ingestion et entre dans les voies aériennes

**16. AUTRES INFORMATIONS**

<b><u>NFPA</u></b>	<b>Risques pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>Instabilité</b>	<b>Dangers particuliers</b>
	2	2	0	Aucun
<b><u>HMIS</u></b>	<b>Risques pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b>	<b>Dangers physiques</b>	<b>Protection individuelle</b>
	2	2	0	Voir la section 8

Date d'émission : 13-déc.-2016  
Date de révision : 10-Aou-2017  
Note de révision: Adresse mis à jour

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**